

SAINT VERAND MODELISME

1 Chemin d'accès et abords:

- La Vitesse sur le chemin d'accès au circuit est limitée à 30 km/h.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- L'accès aux terrains adjacents est strictement interdit.
- Les membres et visiteurs ne doivent pas aller à pied ou en véhicule en dehors des zones balisées.

2 Accès à l'intérieur de l'enceinte du circuit:

- L'accès est limité aux membres de Saint Verand Modélisme à jour de leur cotisation.
- La licence FVRC est obligatoire.
- En dehors des compétitions, l'accès est permis au public accompagné par un membre du club et sous sa responsabilité.
- En l'absence de membre, aucune personne n'est autorisée à y pénétrer. Les portails doivent être fermés et cadénassés.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.

3 Stationnement des véhicules:

- Les voitures doivent être stationnées correctement et uniquement sur les parkings réservés à cet usage.
- Tout stationnement sur la route goudronnée est interdit.

4 Accès à la piste:

- L'accès à la piste et au podium est limité aux membres du club.
- Toute dérogation devra être validée par le bureau de Saint Verand Modélisme
- La piste est interdite aux animaux, aux deux roues et à tout autre véhicule que les modèles réduits.

5 Utilisation des radios émetteurs:

- Un tableau des fréquences est mis à la disposition des pilotes. Il permet de réserver sa fréquence.
- Avant la mise en route de l'émetteur, le pilote devra réserver sa fréquence.
- Si sa fréquence est déjà utilisée, le pilote ne met pas en route son émetteur. Il devra changer de fréquence ou bien se mettre d'accord avec les pilotes utilisant cette même fréquence.
- Un pilote, qui met en route son émetteur alors qu'il n'a pas réservé sa fréquence, est responsable des dommages qu'il provoque.
- L'utilisation de son émetteur sans avoir réservé sa fréquence est passible de sanctions. En cas d'abus la sanction peut aller jusqu'à la radiation du prévenu.

6 Sécurité - Evolution des voitures:

- L'évolution de véhicule dangereux pour la sécurité est interdite.
- Les véhicules ne doivent pas comporter d'arête saillante ou tranchante pouvant entraîner des blessures.
- Le sens de circulation doit être respecté.
- Les réparations du véhicule sont interdites sur la piste et ses abords. Elles se font dans les stands.
- Les voitures thermiques doivent être munies d'un pot d'échappement homologué ou ayant été homologué FVRC ou EFRA. L'échappement libre est formellement interdit.

7 Horaires:

- Le circuit est ouvert:
- Mercredi - 15 h à 19 h
- Samedi - 9h à 12h et de 15h à 19 h
- Dimanche - 9h30 à 13 h

8 Comportement des membres:

- Les membres doivent conserver le circuit et ses abords dans un état de bonne propreté.
- Les emplacements utilisés par les pilotes devront être rendus propre.
- Chaque membre a le devoir d'apporter dans la mesure de ses moyens sa contribution aux activités du club.
- Les membres sont les représentants du club et ils doivent en faire la promotion. Ils doivent montrer une image positive du club et du modélisme chaque fois qu'ils en ont l'occasion.
- Tout membre qui entretient une attitude négative préjudiciable pour la vie du club est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à la radiation.
- Les membres et visiteurs ne doivent pas aller à pied ou en véhicule en dehors des zones balisées.

9 Le bureau de Saint Verand Modélisme:

- Les membres du bureau de Saint Verand Modélisme se réservent le droit de refuser toute demande d'inscription sans avoir à le justifier.
- Tout manquement au règlement peut entraîner des sanctions immédiates pouvant aller jusqu'à la suspension ou la radiation de la qualité de membre.
- Les membres du bureau de Saint Verand Modélisme se réservent la possibilité de mandater le président afin d'engager toute poursuite à l'encontre de tout membre ayant causé par son comportement ou ses agissements, un préjudice à Saint Verand Modélisme.

Fait à Saint Verand.

Le bureau

Renseignement:

GOUBET Christian: 04 76 38 26 76 / 06 77 57 47 49

DURAND Philippe : 04 76 36 65 70

PAJOR Jean-Claude: 04 75 71 03 78 / 06 28 18 35 02